



**The United  
Church of Canada**  
**L'Église Unie  
du Canada**

416-231-5931 | 1-800-268-3781  
united-church.ca | egliseunie.ca

## Bénévoles recherchés

### **Comité sur la reddition de comptes de la modératrice ou du modérateur et de la secrétaire générale ou du secrétaire général (deux postes à pourvoir)**

*Nous recherchons des personnes ayant de l'expérience dans la supervision de postes de haute direction afin de constituer ce nouveau comité de reddition de comptes, qui aura pour tâche de superviser la modératrice et le secrétaire général de l'Église Unie du Canada dans leur travail conjoint en tant qu'équipe intégrée.*

#### **Mandat**

Le Comité sur la reddition de comptes est établi dans le but d'assurer pour l'exécutif du Conseil général une surveillance du rendement et une reddition de comptes des deux plus hautes fonctions de l'Église Unie du Canada, soit les postes de modératrice ou modérateur et de secrétaire générale ou secrétaire général.

La modératrice ou le modérateur est le chef spirituel de l'Église. Elle ou il reconforte les membres, exerce son ministère auprès de l'Église et l'inspire.

La secrétaire générale ou le secrétaire général est responsable de la portion administrative de la vie de l'Église. Elle ou il veille à la bonne mise en œuvre [de l'appel et de la vision](#) et assure la continuité du leadership pour que la vision et la présence prophétiques de l'Église restent ancrées dans la foi.

Le comité soutient les titulaires de ces postes de manière à garantir un rendement élevé de leur travail de collaboration en tant qu'équipe intégrée dans le cadre d'un partenariat stratégique visant à accomplir une transformation du récit de l'Église et à concrétiser les possibilités d'une spiritualité profonde, d'une vie de disciple dynamique et d'une quête audacieuse de justice en chemin vers 2035.

Il remplace les anciens Comité consultatif de la modératrice ou du modérateur et Comité d'accompagnement de la secrétaire ou du secrétaire général. Au fur et à mesure qu'évolueront les travaux de surveillance et de reddition de comptes de ce nouveau comité, le Conseil général pourra affiner son mandat et ses responsabilités.

#### **Responsabilités**

Le comité a pour tâche de :

- fournir à l'exécutif du Conseil général une reddition de comptes générales en matière de rendement concernant pour les responsabilités distinctes et partagées de la modératrice ou du modérateur et de la secrétaire générale ou du secrétaire général;

- élaborer des indicateurs de mesure du rendement pour les résultats de chaque poste, fixer des normes de référence, cerner les domaines à améliorer et faire en sorte que les activités soient en phase avec la réalisation des objectifs stratégiques (*voir l'annexe 1 du [rapport final du Groupe de travail sur l'examen des rôles de modérateur ou modératrice et de secrétaire général ou secrétaire générale](#)*);
- veiller à ce que les titulaires de ces deux postes reçoivent du soutien pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice efficace de leurs responsabilités.

### **Composition**

Le comité est composé d'au moins six membres nommés qui reflètent la diversité de l'Église Unie, avec une attention particulière aux engagements de cette dernière en matière d'équité et de représentation à la fois de laïques et de membres du personnel ministériel provenant de toutes les régions de l'Église.

Il doit comprendre :

- au moins deux membres de l'exécutif du Conseil général;
- deux membres nommés par l'Église autochtone;
- deux membres provenant de l'ensemble de l'Église Unie du Canada et nommés dans le cadre d'un processus de mise en candidature.

### **Compétences et expérience des membres**

Ces personnes auront de l'expérience pour la surveillance de cadres supérieurs et l'élaboration et l'évaluation de résultats fondés sur le rendement.

Les membres du comité doivent être :

- des personnes actives au sein d'une communauté de foi ou d'un ministère;
- déterminés à participer à la mission de l'Église Unie et disposés à discerner la volonté de Dieu dans ce contexte;
- prédisposés à travailler en équipe dans un esprit de collaboration;
- capables d'écoute et de discernement;
- engagés à vivre des relations justes, à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à réaliser la vision de devenir une Église interculturelle et à cheminer pour devenir une Église sans racisme;
- capables de participer, avec aisance, à des rencontres par voie électronique;
- à même d'allouer le temps requis pour mener à bien leurs responsabilités.

**Lien avec l'Église Unie** : membre à part entière ou personne participant activement à la vie de l'Église

### **Engagement envers l'équité**

L'Église Unie vise la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles, des jeunes et des jeunes adultes, des personnes qui s'identifient comme bispirituelles ou LGBTQ+, Autochtones, racisées ou francophones, les personnes impliquées dans les ministères en français, celles dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ou le français et celles qui font partie de communautés marginalisées qui ne sont pas mentionnées ici. Il s'agit d'une expression des

engagements qu'a pris l'Église Unie en matière d'équité et d'autodétermination ainsi qu'en ce qui concerne l'élimination des obstacles et la pleine participation de toutes les personnes.

Les personnes appartenant à ces groupes et ayant vécu de telles expériences sont encouragées à manifester leur intérêt.

### **Attentes et mandat**

Il est prévu que le comité se réunisse environ six fois la première année, principalement par vidéoconférence, avec une réunion en personne au début du mandat ou en cas de besoin, et de façon moins fréquente les années suivantes.

Remarque : Les réunions de ce comité se déroulent en anglais. Les membres doivent être à l'aise de travailler au sein d'un groupe anglophone avec des documents en anglais.

Les membres de Comité des nominations conviennent d'une [alliance de comportement](#) à titre d'engagement concret en matière de relations, de responsabilités et d'obligations mutuelles.

Le mandat de cette nomination est de décembre 2025 jusqu'à la conclusion du 46<sup>e</sup> Conseil général (en août 2028) avec la possibilité de reconduire le mandat pour une autre période de trois ans.

Consultez la page [Emplois et bénévolat](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur cette occasion de bénévolat et d'autres possibilités d'implication.

Utilisez ce [formulaire de candidature en ligne](#) pour proposer une personne ou exprimer votre propre intérêt.

**Date limite : le jeudi 16 octobre 2025**